



**VILLE DE  
SAINT-GEORGES**

**RAPPORT sur la  
SITUATION FINANCIÈRE  
DE VILLE DE SAINT-GEORGES**

**Présenté par :  
M. François Fecteau, maire  
23 novembre 2009**



Le 23 novembre 2009

Aux contribuables, citoyennes et citoyens,  
et collègues conseil municipal  
de Ville de Saint-Georges,

**Objet : Rapport sur la situation financière de la Ville de Saint-Georges**

Mesdames, Messieurs,

Comme le prescrit la législation québécoise, nous vous présentons le rapport sur la situation financière de la Ville de Saint-Georges ;

Vous y trouverez les sept (7) points dont il est requis par la Loi que nous vous informions:

- 1) Rapport des vérificateurs externes 2008;
- 2) États financiers au 31 décembre 2008;
- 3) Programme triennal d'investissements 2009 - 2011;
- 4) Indicateurs financiers préliminaires 2009;
- 5) Orientations générales du budget 2010;
- 6) Orientations générales du plan triennal 2010 - 2012;
- 7) Rémunération des élu(e)s municipaux.

Le maire,

*François Fecteau*

François Fecteau

/lg

**1) RAPPORT DES VÉRIFICATEURS EXTERNES 2008**

Le rapport des vérificateurs externes pour l'année se terminant le 31 décembre 2008 présenté pour la municipalité de Ville de Saint-Georges par la firme R.C.G.T., C.A. confirme que les états financiers consolidés représentent fidèlement la situation financière de celle-ci à tous les égards importants, incluant les résultats de ses opérations ainsi que l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date, selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

**2) ÉTATS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2008**

**2.1 RÉSULTATS D'EXERCICE**

Les rapports indiquent que l'exercice terminé le 31 décembre 2008 s'est soldé par un excédent des recettes sur les dépenses de 3 639 218 \$.

<b>2008</b>	<b>BUDGET</b>	<b>RÉALISATIONS</b>	<b>ÉCARTS</b>
<b>Ville de Saint-Georges</b>			
<b>Recettes</b>	34 748 192 \$	36 427 481 \$	1 679 289 \$
<b>Dépenses</b>	34 748 192 \$	32 788 263 \$	1 959 929 \$
<b>Écarts</b>	<u>0</u>	<u>3 639 218 \$</u>	<u>3 639 218 \$</u>

L'augmentation des recettes s'explique principalement par des revenus supplémentaires de taxes et tarifications étant donné l'activité économique et financière. Par contre, une gestion saine et efficace a permis une diminution importante des dépenses.

**2.2 ÉTAT DES SURPLUS ACCUMULÉS AU 31 DÉCEMBRE 2008 (fonds d'administration)**

Les états financiers de la municipalité indiquent les surplus accumulés suivants pour chacun des secteurs de notre nouvelle ville :

<b>SECTEURS</b>	<b>31 DÉCEMBRE 2008</b>
<b>Ville de Saint-Georges / 2001</b>	8 659 386 \$
<b>Ville de Saint-Georges / 1990</b>	82 915 \$
<b>Secteur Paroisse est</b>	0 \$
<b>Secteur Aubert-Gallion</b>	0 \$
<b>Secteur Saint-Jean-de-la-Lande</b>	0 \$

**2.3 DETTE À LONG TERME AU 31 DÉCEMBRE 2008**

DETTE obligataire 39 544 771 \$

\*Nous devons emprunter la participation du Québec dans les programmes d'infrastructures Canada-Québec pour un montant de 5 479 000 \$; celui-ci nous rembourse sur une période de 10 ans. Ce montant est inclus dans la somme de 39 544 771 \$. Par contre, il faut ajouter la participation de la municipalité dans les dettes à long terme de la Régie intermunicipale du comté de Beauce-Sud pour un montant de 3 118 843 \$.

SECTEURS	DETTE OBLIGATAIRE
<b>Ville de Saint-Georges</b>	
- Secteur Est	619 051 \$
- Secteur Ouest	222 744 \$
<b>Ville de Saint-Georges / 1990</b>	4 169 700 \$
<b>Ville de Saint-Georges / 2001</b>	11 780 600 \$
<b>Secteur Paroisse est</b>	0 \$
<b>Secteur Aubert-Gallion</b>	346 508 \$*
<b>Secteur Saint-Jean-de-la-Lande</b>	857 668 \$
<b>Mise à niveau – eau potable</b>	21 548 500 \$
<b>Total</b>	<b>39 544 771 \$</b>

**2.4 FONDS DE ROULEMENT**

La ville regroupée /2001 ne dispose pas de fonds de roulement; c'est un choix.

**2.5 FONDS RÉSERVÉ POUR PARCS ET TERRAINS DE JEUX**

Le solde de ce fonds s'élevait à 189 704 \$ au 31 décembre 2008. Seule Ville de Saint-Georges disposait d'un tel fonds au moment du regroupement ; en 2008, nous avons acquis un terrain dans le quartier 5 pour y aménager un parc (213 000 \$).

**2.6 SOLDE DISPONIBLE DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT**

Le solde de ce fonds s'élevait à 1 417 476 \$ au 31 décembre 2008 et est attribuable complètement à la Ville de Saint-Georges / 2001.

## Rapport sur la situation financière de la Ville de Saint-Georges

### 3) PROGRAMME TRIENNAL D'INVESTISSEMENTS 2009 – 2011

Ce programme triennal d'immobilisations votées comprenait des prévisions de dépenses totalisant 85 419 306 \$:

ANNÉE	INVESTISSEMENTS PROJÉTÉS
2009	17 280 799 \$
2010	36 392 697 \$
2011	31 745 810 \$
<b>Total</b>	<b><u>85 419 306 \$</u></b>

\*La grande majorité des projets autorisés par le conseil en 2009 seront complétés ou en cours de réalisation à la fin de l'année. Le projet de modernisation de l'usine de filtration ainsi que certains projets d'extensions de services des promoteurs se finaliseront au cours de 2010.

Note 1 : Aussi, le conseil a accepté de faire des investissements supplémentaires pour un montant de 5 696 000 \$ dont les principaux sont :

Complexe culturel (acquisition de terrain)	1 500 000 \$
Prolongements de services municipaux	3 500 000 \$
Travaux d'égout pluvial	96 000 \$
Aménagement terrain de soccer	<u>600 000 \$</u>
Total	<u>5 696 000 \$</u>

Note 2 : Par contre, certains projets ont dû être reportés pour différentes raisons :

Équipements informatiques	200 000 \$
Égout pluvial (20 <sup>e</sup> Rue et 4 <sup>e</sup> Avenue A)	205 000 \$
Réfection immeuble (garage municipal, Salle St-Jean, Hôtel de ville)	1 470 000 \$
Pavage (150 <sup>e</sup> Rue)	80 000 \$
Équipement incendie	70 000 \$
Usine d'épuration – étude de capacité, pompes	165 000 \$
Terrain de baseball	250 000 \$
Amélioration de parcs et équipements sportifs	200 000 \$
Égout sanitaire	50 000 \$
Réparations extérieures – Centre culturel Marie-Fitzbach	<u>40 000 \$</u>
Total	<u>2 730 000 \$</u>

## Rapport sur la situation financière de la Ville de Saint-Georges

---

Note 3 : Dans le cadre du retour d'une partie de la taxe fédérale sur l'essence, la Ville a réalisé de 2006 à 2009 :

Aqueduc 8 <sup>e</sup> Avenue entre la 90 <sup>e</sup> et la 87 <sup>e</sup> Rue	108 200 \$
Aqueduc 126 <sup>e</sup> Rue à l'ouest de la 25 <sup>e</sup> Avenue	124 200 \$
Aqueduc 3 <sup>e</sup> Avenue entre la 116 <sup>e</sup> et la 118 <sup>e</sup> Rue	432 500 \$
Aqueduc 31 <sup>e</sup> Rue à l'ouest de la 1 <sup>ère</sup> Avenue	83 400 \$
Égout sanitaire servitude 125 <sup>e</sup> Rue	50 300 \$
Égout pluvial 10 <sup>e</sup> Avenue entre 134 <sup>e</sup> et 135 <sup>e</sup> Rue	242 000 \$
Aqueduc et égouts 116 <sup>e</sup> Rue	89 983 \$
Amenée d'eau – St-Jean	2 504 310 \$
Aqueduc et égouts – 29 <sup>e</sup> Rue entre la 6 <sup>e</sup> et la 8 <sup>e</sup> Avenue	<u>850 000 \$</u>
Total	<u>4 484 893 \$</u>

## Rapport sur la situation financière de la Ville de Saint-Georges

### 4) INDICATEURS FINANCIERS PRÉLIMINAIRES 2009

#### 4.1 RÉSULTATS D'EXERCICE (activités financières)

Nous estimons terminer l'exercice financier 2009 avec un surplus d'opération de l'ordre de 2 203 038 \$.

	BUDGET	RÉSULTATS PRÉVUS	ÉCART ANTICIPÉS
<b>Revenus</b>	36 407 057 \$	37 763 116 \$	1 356 059 \$
<b>Dépenses</b>	36 407 057 \$	35 560 078 \$	846 979 \$
<b>Total (surplus après affectation)</b>	<u>0 \$</u>	<u>2 203 038 \$</u>	<u>2 203 038 \$</u>

Résultat net de 2 203 038 \$ après financement comptant d'immobilisations pour un montant de 1 825 966 \$.

Note 1: Il faut tenir en considération les appropriations suivantes qui ont été faites à partir des résultats des surplus au 31 décembre 2008 :

Ville de Saint-Georges / 2001	2 592 500 \$
-------------------------------	--------------

Nous estimons que l'état des surplus et des résultats au 31 décembre 2009 s'établira comme suit:

Ville de Saint-Georges / 1990	890 \$
Secteur Paroisse est	0 \$
Secteur Aubert-Gallion	0 \$
Secteur St-Jean-de-la-Lande	0 \$
Ville de Saint-Georges / 2001	<u>4 284 620 \$</u>
Total	4 285 510 \$

Aussi, les surplus réservés se répartiront ainsi :

Fonds des grands projets	1 900 000 \$
Fonds vert – environnement	195 700 \$
Fonds – politique nationale de la ruralité	26 780 \$
Réserve – régime de retraite	1 411 100 \$
Réserve – desservis aqueduc et égouts	250 000 \$
Réserve – desservis égouts	<u>5 570 \$</u>
Total	3 789 150 \$

**4.2 DETTE À LONG TERME AU 31 DÉCEMBRE 2009**

Le total des dettes à long terme des contribuables de la municipalité inscrit aux livres s'établira prévisiblement à 42 379 880 \$ au 31 décembre 2009 ; il sera alors ainsi constitué :

a) Dette de la ville regroupée (2001)	19 027 200 \$
b) Dette de la ville regroupée (1990)	3 654 300 \$
Dette Ville de Saint-Georges Secteur est	314 230 \$
Dette Ville de Saint-Georges Secteur Ouest	137 000 \$
c) Dette des utilisateurs de la nouvelle usine et du réseau d'eau potable	20 208 800 \$
d) Dette contractée pour le gouvernement du Québec et qu'il nous remet (capital et intérêts) sur 10 ans (incluse en « a » et « c »)	(7 552 000 \$)
e) Part de la Ville sur la dette de la Régie intermunicipale du comté de Beauce-Sud	2 802 570 \$
f) Total des dettes sectorielles (Saint-Jean, 47 <sup>e</sup> -48 <sup>e</sup> Rue, 77 <sup>e</sup> -78 <sup>e</sup> Rue, etc.)	3 787 780 \$

Note : L'émission d'obligations du 8 décembre 2009 financera les travaux en cours suivants :

Réfection 115 <sup>e</sup> Rue et 2 <sup>e</sup> Avenue	315 445 \$
Complexe culturel	1 700 000 \$
Travaux d'égout pluvial et voirie	655 000 \$
Modernisation – usine d'épuration	333 000 \$
Eau secteur Saint-Jean	659 000 \$
Divers travaux municipaux	<u>412 000 \$</u>
Total	4 074 445 \$

**5) ORIENTATIONS GÉNÉRALES DU BUDGET 2010**

**5.1 ÉVALUATION FONCIÈRE IMPOSABLE**

Nous établirons nos prévisions de revenus fonciers généraux sur la base du rôle d'évaluation déposé à la municipalité au début de novembre.

L'évaluation imposable au 1<sup>er</sup> janvier 2009 s'établissait à 1 688 687 000 \$ ; celle du 1<sup>er</sup> janvier 2010 sera de 1 948 000 000 \$ soit une augmentation de + 15.3 %. Ce taux correspond à des ajouts de propriétés taxables et au dépôt d'un nouveau rôle triennal d'évaluation.

**5.2 REVENUS**

Conformément au décret de fusion des municipalités qui ont formé notre ville à compter de 2002, nous avons l'obligation d'uniformiser progressivement nos taux de taxes foncières générales ainsi que nos tarifs.

Nous avons uniformisé nos tarifs de déchets en 2009 au niveau de 132 \$ par logement pour toute la nouvelle ville.

Pour 2010, nous compléterons l'uniformisation des tarifs d'opération des réseaux d'aqueduc et d'égouts sanitaires pour tous les desservis sur un période de 2 ans ; nous devons toutefois ramener ces tarifs au réel des coûts à encourir.

Ainsi, de 5.40 \$ par mètre linéaire pour les terrains desservis par les deux réseaux et de 3.50 \$ par mètre linéaire pour ceux desservis par l'aqueduc seulement ; en 2010, ces tarifs passeront à 4.50 \$ pour ceux desservis par les deux réseaux, à 3.50 \$ par mètre linéaire pour l'aqueduc seulement et à 1.00\$ par mètre linéaire pour l'égout sanitaire seulement, pour tous les secteurs de la ville.

## Rapport sur la situation financière de la Ville de Saint-Georges

Le manque à percevoir net de ces opérations sera pourvu par la foncière générale en toute justice et équité.

Nous devrions donc établir nos taux de taxe foncière générale comme suit :

SECTEUR	BASE / 100 \$ D'ÉVALUATION	RECTIFICATION	TAUX 2010
Ville Secteur est	96.0 ¢	-8.0 ¢	88.0 ¢
Ville Secteur ouest	96.0 ¢	-8.0 ¢	88.0 ¢
Secteur Paroisse est	90.7 ¢	-2.7 ¢	88.0 ¢
Secteur Aubert-Gallion	96.0 ¢	-8.0 ¢	88.0 ¢
Secteur St-Jean-de-la-Lande	83.7 ¢	-2.7 ¢	81.0 ¢

Note 1 : Il s'agit d'approximations; ces taux nous situeraient encore très avantageusement parmi les villes du Québec et celles de notre région.

Note 2 : Les diminutions des taux sont dues au dépôt du nouveau rôle triennal d'évaluation.

Par ailleurs, les taxes pour le service de dettes s'appliquant à l'ensemble de chaque secteur s'établiront prévisiblement comme suit :

SECTEUR	/ 100 \$ D'ÉVALUATION
Ville Secteur est	13.9 ¢
Ville Secteur ouest	14.2 ¢
Ville / eau potable	10.2 ¢
Secteur Paroisse est	4.4 ¢
Secteur Aubert-Gallion	4.4 ¢
Secteur St-Jean-de-la-Lande	31.8 ¢

(Ces données excluent les taxes de secteurs de partie de territoire.)

Pour l'année 2009, les taux variés de la taxe foncière appliqués aux services et immobilisations payées comptant incluant l'appropriation de surplus ou des subventions spéciales ont varié de 83.7 ¢/100 \$ d'évaluation à 96.0 ¢/100 \$ d'évaluation selon les secteurs; le rapprochement se fait par  $\pm 5\%$  par année.

Nous prévoyons diminuer la taxe d'affaires qui est actuellement de 4.10 % sur tout le territoire à 3.75 % pour tout le territoire.

### **5.3 DÉPENSES**

Le budget d'opérations que nous sommes à préparer répondra aux orientations suivantes :

1. Appliquer l'étape #2 d'uniformisation de la tarification au mètre linéaire conformément à l'étude faite ;
2. Planifier les revenus supplémentaires dus à la valeur des évaluations nouvelles ( $\pm 1 \frac{1}{2} \%$ ) ;
3. Planifier des revenus supplémentaires correspondant à une partie de la croissance de l'IPC ( $\pm 1$  à  $1 \frac{1}{4} \%$ ) ;
4. Compenser par une baisse de taux de la TFG, l'accru de l'évaluation imposable dû au développement économique ;
5. Limiter la croissance des dépenses d'opérations à  $\pm 2 \frac{1}{2} \%$  /  $2 \frac{3}{4} \%$ .

**6) ORIENTATIONS GÉNÉRALES DU PLAN TRIENNAL 2010 - 2012**

La dernière campagne électorale a permis aux membres de notre conseil municipal de rencontrer nombreux citoyens et citoyennes qui ont fait part de leur vision et de leur besoin en matière de développement des infrastructures et des services municipaux.

Dans le cadre de la préparation et de l'adoption du plan triennal d'immobilisations, nous avons amorcé une réflexion sur les différentes priorités qui nous ont été ciblées par les gens de notre communauté.

Nous avons débuté l'analyse « besoins-coûts », notamment dans les dossiers d'équipements sportifs, revitalisation du centre-ville, transport collectif, tout en réévaluant les différentes options qui s'offrent à nous dans le dossier du complexe culturel.

Sur le modèle d'un plan d'investissement avec échéancier où les gouvernements supérieurs devront être mis à contribution afin que notre ville reçoive sa juste part des investissements publics en infrastructure, nous devons faire des choix parfois difficiles mais toujours planifiés en fonction de l'écoute accordée aux citoyens et des priorités de mise en œuvre.

La capacité de payer des contribuables et le besoin de mise à niveau de nos infrastructures seront mis en perspective dans notre réflexion.

**7) RÉMUNÉRATION DES ÉLUS(ES) MUNICIPAUX**

Les membres du conseil municipal ont modifié le règlement relatif à la rémunération des élu(e)s en fixant la rémunération de base à 50 000 \$ pour le maire et à 12 446 \$ pour les conseillers pour l'année 2010. Pour les années 2010 et suivantes, la rémunération sera augmentée de 2.5 %. En plus de la rémunération, une allocation de dépenses d'un montant égal à la moitié du montant de la rémunération de base, sera aussi versée. Par contre, l'allocation du maire ne peut excéder le montant maximum fixé par la loi sur le traitement des élus municipaux.

Pour 2010, les rémunérations des élus(es) municipaux s'établiront comme suit :

<b>ÉLU(E)S</b>	<b>RÉMUNÉRATION DE BASE</b>	<b>ALLOCATION DE FONCTION</b>	<b>TOTAL</b>
<b>MAIRE</b>	60 416 \$	14 584 \$	75 000 \$
<b>CONSEILLERS(ÈRES)</b>	12 446 \$	6 223 \$	18 669 \$